

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2014 À 17 h 30 À LA FAURIE COMPTE RENDU

Présents : Mmes ACANFORA Christiane, DELORME Christine, DURAND Marie-France, DURAND Odile, PINET Françoise.
MM BEGOU Louis, BELLET Jean-Paul, BLANCHARD Gilles, BRIOULLE Jean-Pierre, CORNAND Jean-Louis, FOURNIER Bernard, FRANCOU Jacques, MANET Michel, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, TRUC Michel, VALLIER Jean-Claude.

Pouvoir : Mme Céline PIERROT donne pouvoir à M. Gilles TOURTET

Absents - Excusés : MM AQUINO Roger, GAUTHIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Françoise PINET

Procès-verbal du dernier conseil communautaire :

Les représentants de la commune d'Aspres sur Buëch n'approuvent pas la rédaction du procès-verbal du dernier conseil communautaire notamment le dernier paragraphe.

Le Président leur demande de proposer une rectification du procès-verbal qui sera soumise à l'approbation du prochain conseil communautaire.

DÉLIBÉRATIONS

- ❖ **Convention de partenariat du Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé avec le conseil général des Hautes-Alpes et charte de la bonne conduite.**

Cette convention permet de mutualiser l'information géographique afin d'avoir une vision globale à l'échelle locale et à l'échelle départementale.

Votée à l'unanimité.

- ❖ **Convention d'objectifs 2014 concernant le Relais Assistants Maternels (RAM) « Les Infantines » avec le centre social « Émile MEURIER ».**

Un mardi matin par mois, le Relais Assistants Maternels organise des rencontres entre les assistantes maternelles à la salle du Trésoriat à Aspres sur Buëch. Des échanges, des activités, des sorties sont

proposées tout au long de l'année avec les enfants. Ce relais permet aux assistantes de ne pas se sentir isolées.

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention constitutive du groupement de commandes « traitement des déchets ménagers issus de la collecte et des refus de déchetterie avec la communauté de communes Buëch Dévoluy.**

Les Communautés de Communes Buëch Dévoluy et du Haut-Buëch mutualisent une partie de leur service pour le traitement des déchets, c'est le cas pour le transport des ordures ménagères vers le site d'élimination.

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2014, aussi il convient de lancer un appel d'offre pour le choix d'un prestataire à compter de 2015.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de choisir le même prestataire, les communautés de communes Buëch Dévoluy et le Haut Buëch souhaitent passer un groupement de commande « intégré » en application des dispositions de l'article 8 VII (1^{er} tiret) du code des marchés publics.

Une convention doit être établie entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Votée à l'unanimité.

❖ **Soutien et cahier des charges de l'étude de la mise en marche de la maison de la lumière.**

Le comité technique du 16 octobre a finalisé le projet de délibération proposé aux communautés de communes pour réaffirmer leur soutien à ce projet d'aménagement et de développement du territoire par la réalisation d'une Maison de la Lumière sur le site du Chevalet à Aspres sur Buëch et dans un deuxième temps de maison relais sur divers points du Buëch. La réalisation d'un diagnostic et d'une étude de mise en tourisme de ce projet doit être réalisée. La communauté de communes du Haut Buëch, chef de file de ce projet, doit lancer l'appel d'offre de cette étude et demander les subventions auprès des services de l'Etat.

Votée à l'unanimité.

❖ **Certificat électronique d'authentification.**

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'Etat impose à chaque émetteur de s'équiper d'un certificat d'authentification RGS pour la télétransmission sur le système d'informations ACTES. L'acquisition d'un tel certificat pour le Président est nécessaire.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ Micro-crèche

Le propriétaire du terrain sur lequel il y a un emplacement réservé communal n'est pas d'accord sur la proposition financière faite par la communauté de communes du Haut Buëch pour le projet de la micro-crèche. Cette proposition étant déjà supérieure à l'estimation du service des Domaines, il n'est pas possible à la communauté de communes d'enchérir. De plus, l'objet de l'emplacement réservé est la construction d'un équipement sportif et de loisir, la construction d'une micro-crèche ne serait possible que par une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aspres sur Buëch. D'autres emplacements sont recherchés pour ce projet.

❖ Centre Social Rural du Haut Buëch

Le poste de direction du centre social rural du Haut Buëch n'a toujours pas été créé ni voté par le conseil d'administration de l'association. Il semblerait qu'il y ait débat au sein de celle-ci sur ce sujet. La reprise de la gestion du centre social rural par la communauté de communes est évoquée.

❖ Fusion des intercommunalités

Un projet de fusion entre les communautés de communes Buëch Dévoluy, Haut Buëch, Serrois, Baronnie et Vallée de l'Oule semble émerger. Les présidents de ces communautés de communes ainsi que les maires des bourgs centres doivent se concertés et approfondir cette réflexion.

Fin de la séance à 19 h 45.

Le Président

Jacques FRANCOU



